

L'affaire de la levée des excommunications : un révélateur

La lettre que Benoît XVI a adressée le 10 mars 2009 aux évêques est tout le contraire d'un document standardisé émanant de la bureaucratie vaticane. On y retrouve les accents de l'Apôtre dans ses lettres pastorales, se mettant en cause lui-même si nécessaire, s'indignant de mauvais procédés de la part de « faux frères », récapitulant dans une synthèse saisissante les principes de foi et ramenant passionnément toujours à l'essentiel : le salut dans le Christ.

Des failles mises en évidence par cette affaire au sein de la curie romaine, Benoît XVI en relève deux. D'abord une certaine lenteur dans la capacité à réagir à la « *juxtaposition* » de cette levée de l'excommunication et du « *cas Williamson* ». Ce télescopage a abouti à une méprise. Ensuite un déficit de pédagogie au sujet de la portée de « *ce geste discret de miséricorde* ». Il eut fallu expliquer que cette mesure disciplinaire concernant des personnes n'impliquait pas un accord doctrinal à l'égard d'une institution, en l'absence duquel les évêques et les prêtres de la Fraternité Saint-Pie X ne peuvent exercer légitimement de ministère dans l'Eglise. A ces deux « *erreurs* », on peut ajouter le phénomène « *pitoyable* » observé par le directeur de L'Osservatore Romano, Gian Maria Vian : celui de « *fuites de nouvelles [...] y compris à l'intérieur de la Curie romaine* ». La violation de l'embargo sur la publication de documents accrédite la thèse d'« *une opposition romaine au Pape* », lequel n'a pas fini de nettoyer les écuries d'Augias !

Mais n'a-t-on pas instrumentalisé cette concomitance fâcheuse de la levée de l'excommunication et du « *cas Williamson* » ? Ici, le Pape exprime sa peine « du fait que même des catholiques, qui au fond auraient pu mieux savoir ce qu'il en était, aient pensé devoir [l']offenser avec une hostilité prête à se manifester ». Cette affaire a servi de prétexte à un procès d'intention visant Benoît XVI lui-même. On a l'impression qu'un certain nombre de catholiques, qui n'ont au fond jamais accepté l'élection de Joseph Ratzinger, se tenaient en embuscade, à l'affût de la moindre occasion pour régler leurs comptes avec ce pape. Des prêtres et même des évêques, hélas, ont cru devoir manifester soit de la condescendance à l'égard de ce pape supposé naïf, soit un dissentiment plus ou moins frontal. Les procédés utilisés relèvent de la manipulation pure et simple. La promotion de la réconciliation entre les chrétiens et les Juifs figurait parmi les objectifs initiaux de toute l'œuvre théologique personnelle de J. Ratzinger et reste un axe majeur de son pontificat. Benoît XVI s'est appuyé sur ce qu'il y a de plus audacieux dans le Concile Vatican II : le fait que « parmi les éléments ou les biens par l'ensemble desquels l'Eglise se construit et est vivifiée, plusieurs et même beaucoup, et de grande valeur, peuvent exister en dehors des limites visibles de l'Eglise catholique » (*Unitatis Redintegratio* 3). Ceux-là même qui contestent cette levée des excommunications au nom de l'option œcuménique de Vatican II sont-ils bien cohérents avec le Décret conciliaire sur l'œcuménisme ? A moins que ces « *grands défenseurs du Concile* » n'interprètent Vatican II selon une herméneutique de la discontinuité et de la rupture ? Mais « Vatican II renferme l'entière histoire doctrinale de l'Église » et « celui qui veut obéir au Concile, doit accepter la foi professée au cours des siècles et il ne peut couper les racines dont l'arbre vit ». Le Pape repère la fonction de bouc émissaire dévolue à la mouvance traditionnelle : « Parfois on a l'impression que notre société a besoin

d'un groupe au moins, auquel ne réserver aucune tolérance ; contre lequel pouvoir tranquillement se lancer avec haine. Et si quelqu'un ose s'en rapprocher - dans le cas présent le Pape - il perd lui aussi le droit à la tolérance et peut lui aussi être traité avec haine sans crainte ni réserve. » Comme si tout un secteur de l'Église catholique en France avait vu ses efforts pour mettre le magistère pérenne hors jeu couronnés par la rupture de 1988 puis anéantis maintenant par Benoît XVI !

On admirera les principes œcuméniques mis en œuvre. Le Pape observe que la levée de l'excommunication a exactement la même signification que sa fulmination : provoquer les auteurs de divisions à résipiscence. A l'instar de la société civile qui se doit de « *prévenir les radicalisations et de réintégrer - autant que possible - leurs éventuels adhérents dans les grandes forces qui façonnent la vie sociale, pour en éviter la ségrégation avec toutes ses conséquences* », l'Église ne doit-elle pas « *réduire les durcissements et les rétrécissements* » en faisant preuve de cette ouverture du cœur qui, seule, peut confondre les « *unilatéralismes* ». Benoît XVI n'est pas dupe de la « *suffisance* » et de la « *présomption* » des représentants de la Fraternité Saint-Pie X. Bien entendu, on ne peut « *geler l'autorité magistérielle de l'Église à l'année 1962* ». Mais le Pape compte sur ce qu'on pourrait appeler « la grâce du vivre en Église » pour venir à bout de positions radicales. Les instituts *Ecclesia Dei* ont ainsi « *atténué des durcissements* » en leur sein. Tout cela passe aussi par le respect des personnes dans l'engagement desquelles Benoît XVI discerne aussi « *l'amour pour le Christ et la volonté de l'annoncer et avec lui le Dieu vivant* ». A la question de l'opportunité de cette levée des excommunications quand d'autres causes semblent plus urgentes de l'Église, le Pape répond avec gravité que, « *en ce moment de notre histoire, le vrai problème est que Dieu disparaît de l'horizon des hommes et que tandis que s'éteint la lumière provenant de Dieu, l'humanité manque d'orientation, et les effets destructeurs s'en manifestent toujours plus en son sein* ». Il n'est dès lors pas d'autre urgence pour les croyants que d'être crédibles dans leur témoignage commun de foi. Une telle crédibilité est conditionnée à l'effort d'unité des chrétiens. Le Décret *Unitatis redintegratio* l'affirmait en son préambule et c'est précisément ce que le Pape vise à travers cette levée des excommunications !

Abbé Christian Gouyaud